

Quel statut pour l'élu local ?

Cet événement scientifique est organisé par le service des Archives régionales des Pays de la Loire en collaboration avec Jean-Baptiste André, double lauréat de la bourse d'histoire régionale, « L'histoire à portée de main », doctorant de l'Université de Poitiers et membre de la Chaire Indépendance Stratégique de la France de l'Université catholique de Vendée.

Dans une approche pluridisciplinaire, l'appel à communication ci-dessous est ouvert à toute personne (enseignant chercheur, collaborateur, agents institutionnels etc..) ayant vécu une expérience ou menant des recherches en lien sur le thème de l'élu local. Historiens, juristes, économistes, philosophes et politistes sont attendus pour ce colloque.

La journée aura lieu à l'hôtel de Région, à Nantes, le jeudi 16 avril 2026. Les propositions (5 000 signes maximum) sont à envoyer d'ici le 30 janvier à :

jeanbaptiste.andre.pro@gmail.com archives@paysdelaloire.fr

Le thème du statut de l'élu local est souvent présenté comme un serpent de mer qui revient régulièrement dans les débats politiques sans jamais trouver d'aboutissement concret. Ce colloque pluridisciplinaire entend faire le point sur ce sujet d'utilité publique tout en rebondissant sur l'actualité parlementaire. Depuis le dépôt d'une proposition de loi portant sur la création d'un statut de l'élu local (n°263) au Sénat, le 18 janvier 2024, le texte peine à être définitivement voté malgré son adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le 23 juillet 2024. La proposition transpartisane de Françoise Gatel, Mathieu Darnaud, François-Noël Buffet et Bruno Retailleau vise à remédier à la crise démocratique que connaît la France depuis la démission de 2189 maires entre juillet 2020 et mars 2025.

Au-delà de l'actualité politique qui a retardé l'examen de la loi dans le calendrier parlementaire, il s'agit de traiter un sujet d'utilité publique concernant tous les Français, considérant le plus souvent le mandat de maire comme le plus important. En remontant le temps et en dépassant les simples circonstances historiques, les intervenants auront à traiter l'évolution du rôle de l'élu local en France, du premier décret créant les municipalités, le 14 décembre 1789, jusqu'aux dernières élections municipales de mars 2026.

Le colloque sera rythmé par des interventions plénières, des tables rondes et des échanges avec le public autour des thèmes suivants :

1. L'élu local à l'épreuve du temps : ses représentations et son évolution à travers l'Histoire.

En retraçant l'itinéraire de certains maires ou conseillers d'arrondissements, ce premier thème entend revenir sur l'imaginaire collectif que l'élu local engendre de par son statut. Cela suggère aussi la question de la représentativité des élus locaux au gré des différents régimes politiques qui ont rythmé la France, en particulier au XIX^e siècle. Les changements de mode de scrutin, les élections marquantes et les maires devenus députés voire président de la République sont tout autant de sujets variés qui ont pour intérêt de présenter le poids des élus locaux dans l'imaginaire collectif et dans la réalité politique. Avoir un regard historique est essentiel pour mieux comprendre les avancées et les difficultés récentes auxquelles se confrontent les maires, conseillers généraux et conseillers régionaux à l'heure du XXI^e siècle. Plus largement, le thème de l'élu local suppose aussi d'aborder l'idée d'enracinement et de conscience d'être ancré dans

un territoire, sujet faisant souvent l'objet de nouvelles approches en sociologie politique. Conformément à ce qu'écrivait l'historien Fernand Braudel, « le passé brûle le présent » tant est si bien que le premier est indispensable à la compréhension du second, *a fortiori* dans le cas de l'histoire de l'élu local.

2. L'élu local et son statut : la loi comme remède aux nouvelles problématiques.

La proposition de loi sur le statut de l'élu local tiendra une place centrale dans la tenue de ce colloque au sein duquel l'analyse des juristes sera importante pour mieux saisir ce que prévoit la loi encore en débat. Ici, il s'agira de commenter les propositions du législateur pour pallier la crise démocratique, en particulier la dégradation des conditions d'exercices de l'élu local (violences, manque de protection, désengagement de l'État etc.) Le volet financier pourra également être abordé dans le cadre des indemnités prévus pour les élus locaux, point sur lequel l'opinion publique change souvent d'avis tout comme pour le cumul des mandats. Enfin, le décorticage de la loi amènera aussi à la transmission de témoignages d'élus locaux ayant des difficultés à mener leur mandat en parallèle de leur vie professionnelle. Enfin, il s'agira également de s'intéresser aux dispositions des précédentes lois ayant déjà été adoptées par le passé pour améliorer l'exercice des mandats locaux à l'échelle d'une commune, d'une agglomération, d'un département et d'une région.

3. L'élu local et l'État : un équilibre fragile dans leurs rapports de force.

La question des relations entre l'élu local et l'État sera aussi au cœur des débats de ce colloque. À travers des exemples concrets, touchant au quotidien même des maires, les intervenants auront à cœur d'expliquer les contradictions qui peuvent exister en termes de décision et de gestion administrative. Ici, les témoignages d'élus ou d'anciens élus permettront une meilleure compréhension des difficultés que traversent les dirigeants des collectivités territoriales. Si l'idée de décentralisation peut-être le fil rouge du colloque, il convient de s'attarder aussi sur la manière dont les crises politiques sont vécues à l'échelle locale selon les communes et les départements. En ciblant le colloque sur la Région des Pays de la Loire, les intervenants essaieront de définir l'état d'esprit qui traverse la Vendée jusqu'à la Mayenne en passant par la Sarthe, le Maine et Loire et la Loire Atlantique. L'idée sera d'énumérer autant leurs points communs que leurs différences dans l'objectif de présenter les forces de cette Région et du rapport qu'elle entretient avec l'État.

4. L'élu local de demain : quelles stratégies pour lui assurer un avenir ?

En guise de point final à ce colloque, les sujets d'actualité pourront faire l'objet de nouveaux débats dans l'objectif de dresser des perspectives d'avenir pour l'élu local. Conformément aux exercices de « Questions d'actualité » auxquelles les étudiants de licence et de master ont à se confronter au cours de leur cursus, cette journée se prêtera également à cette tâche difficile d'énumérer des hypothèses argumentées à l'aide des précédentes interventions. Sans faire de politique fiction, ce dernier volet présentera des stratégies viables et durables pour l'élu local de demain, lui assurant un avenir en lui procurant, peut-être, l'envie de perdurer dans sa fonction dans l'objectif de servir la démocratie locale.

Comité d'organisation : Jean-Baptiste André (doctorant), Frédérique Garnier et Séverine Ménet (archivistes régionales).

Comité scientifique : Jean-Baptiste André (doctorant), Frédérique Garnier et Séverine Ménet (archivistes régionales).

François-Saint Bonnet, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon Assas, directeur du CRICES, laboratoire de recherche de l'Institut Catholique de Vendée.

Jérôme Grévy, Professeur des Universités en histoire contemporaine, assesseur à la recherche, membre du CRIHAM, laboratoire de recherche de l'Université de Poitiers.

Thibault Tellier, Professeur d'histoire contemporaine, Sciences Po Rennes, chercheur associé à la Chaire Territoire et mutations de l'action publique (TMAP).